LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 18, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein & Vogler
144, Place de l'Hôtel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS	» 6 50	» 13 —
UN AN	» 12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 centimes

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	50 CENT.
SUISSE	» 20 »	
ÉTRANGER	» 25 »	

JEUDI 19 DÉCEMBRE 1895
353 — SAINT NÉMÈSE, *martyr* — 12
Numéro 293
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement vp. tus.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Paris, 18 décembre.

De nouvelles convocations concernant l'affaire Arton ont été lancées hier par le parquet. Parmi les personnes convoquées se trouvent plusieurs hommes politiques,

Paris, 18 décembre.

Le *Gaulois* maintient que M. Hanotaux reprendra le portefeuille des affaires étrangères pendant les vacances de janvier.

Londres, 18 décembre.

Les journaux anglais commentent vivement le message de M. Cleveland. Ils estiment qu'il est allé trop loin.

On se demande ce que la France en pensera, en raison des difficultés au Brésil.

Londres, 18 décembre.

Le *Daily News,* commentant le message de M. Cleveland, dit que la doctrine de Monroë est tombée en discrédit. Le langage de M. Cleveland est menaçant, mais le public américain ne se laissera pas prendre à cette idée absurde.

Le *Times* ne croit pas à une rupture, mais il estime qu'une puissance qui se respecte ne peut pas accepter les déclarations de M. Cleveland, faites dans un but électoral. Nous devons, dit-il, maintenir nos droits et même prendre nos mesures pour les affirmer.

Londres, 18 décembre.

Les journaux estiment, d'après le message et le manifeste électoral, que la doctrine de Monroë est inapplicable; toutefois, si le message constitue une menace sérieuse, l'Angleterre saura défendre ses droits.

Londres, 17 décembre.

Le *Times* reçoit d'Athènes une dépêche disant que les autorités turques doivent être rendues responsables des troubles de Crète. Dix nouveaux bataillons vont être envoyés en Crète.

Rome, 18 décembre.

L'exposé des motifs précédant le projet de crédits pour l'Afrique dit que les renforts militaires seront proportionnés au but que l'Italie peut atteindre, savoir : défendre les provinces qu'elle occupe et raffermir le prestige de son drapeau en le rapportant où il avait été hissé, non par un désir d'expansion, mais par la nécessité de se défendre et de s'établir solidement sur les territoires baignés du sang de ses fils et de s'assurer la suprématie sur le Tigré.

Rome, 18 décembre.

Le *Singapore* a embarqué à Messine de l'artillerie et du matériel de guerre; il est reparti hier soir pour Massaouah. A son départ, il a été salué par les acclamations des associations et de la population aux cris de : « Vive le Roi! Vive l'Italie! Vive l'armée! »

Madrid, 18 décembre.

Les députés de l'opposition se sont mis d'accord pour demander la réouverture des Cortès.

Washington, 18 décembre.

M. Cleveland a adressé au Congrès un message sur la question des frontières entre la Guyane Britannique et le Vénézuela. Il déclare que l'interprétation donnée par l'Amérique à la doctrine de Monroë est juste et forte, et absolument applicable au cas présent.

M. Cleveland recommande au Congrès l'envoi d'une Commission chargée de délimiter exactement les frontières entre la Guyane-Britanique et le Vénézuéla. Il y a eu, dit il, de la part de l'Angleterre, empiètement, et il sera du devoir des Etats-Unis de résister par tous les moyens en leur pouvoir.

Contrairement à tous les usages, le message a été accueilli au Sénat par des applaudissements.

New-York, 18 décembre.

Le message de M. Cleveland produit une impression considérable. Tous les journaux le commenttent, et ils l'approuvent généralement. Quelques uns comparent déjà les forces navales de l'Angleterre et celles de l'Amérique, pour le cas où la guerre éclaterait. Les autres y voient une manœuvre électorale.

Philadelphie, 18 décembre.

Une explosion s'est produite le 13 décembre à bord du steamer allemand *Athena*; 13 hommes de l'équipage ont péri.

Berne, 18 décembre.

Conseil national. *(Présidence de M. Bachmann.)*

Les deux Conseils se sont mis d'accord pour clore la session samedi, et pour tenir une session de printemps, qui s'ouvrira le 16 mars.

On décide d'ajourner la discussion sur la loi constitutionnelle tessinoise, concernant le vote des émigrés, la Commission déclarant n'être pas prête à rapporter.

On ajourne aussi la discussion des divergences de la loi sur la Banque.

Ensuite, on aborde le premier objet de l'ordre du jour, le crédit de 24,000 fr. pour les vestons d'exercice. M. *Fonjallaz* (Vaud), rapporteur de la Commission, propose d'adhérer à la décision du Conseil des Etats, c'est à dire de supprimer le crédit.

M. *Vigier* (Soleure) propose au contraire de maintenir la première décision du Conseil (prise par 57 voix contre 51).

M le colonel *Bühlmann* (Berne) défend vigoureusement la cause des vestons, qui sont destinés à l'instruction préparatoire des jeunes volontaires. Il faut encourager ce patriotisme.

M. *Frei,* chef du Département militaire, propose, pour le cas où le crédit serait repoussé, un amendement invitant le Conseil fédéral à préparer un projet sur les prestations fédérales en faveur de l'instruction préparatoire.

M. *Schindler* (Glaris) combat le crédit, ainsi que M. le Dr *Muller* (Sumiswald).

M. *Feller,* de Thoune, demande au contraire la permission de rompre encore une lance en faveur des vestons.

Votation.

Eventuellement, l'amendement de M. Frei est adopté par 65 voix contre 37.

En votation définitive, le crédit de 24,000 francs est supprimé par 61 voix contre 56.

On discute ensuite le recours d'un nommé Wiesenmann, qui réclame contre une décision de la police communale de Berne, lui interdisant de faire circuler dans les rues une locomobile mue par le pétrole. Il invoque le principe de la liberté de commerce et d'industrie.

Après le rapport de MM. *Scherrer-Füllemann* et *Kuntschen* (Valais), au nom de la Commission unanime, le recours est écarté.

On passe au rapport de la Commission sur les votations populaires du 29 septembre et du 3 novembre.

MM. *Sonderegger* (Appenzell Intérieur) et *Pioda* (Tessin), rapporteurs, commentent d'abord le résultat de la votation sur les allumette et en concluent que le peuple ne veut plus de nouveaux monopoles. Puis, examinant le résultat de la votation sur les articles militaires, les rapporteurs croient pouvoir attribuer cette défaite à deux causes : 1° la crainte qu'a le peuple de voir augmenter les charges militaires; 2° l'introduction d'un système de discipline qui ne convient pas à une armée de milices et qui répugne aux sentiments républicains de nos soldats.

M. *Widmer* (Argovie) expose aussi le côté psychologique de cet échec.

Sont encore inscrits parmi les orateurs : MM. **Théraulaz,** *Hochstrasser, Favon,* etc.

Interviennent M. *Speiser* (Bâle-Ville), qui estime que cette discussion est contraire au règlement. Les Chambres n'ont pas le droit de commenter un vote populaire. Il demande qu'on interrompe ce débat.

M. *Hœberlin* (Thurgovie) appuie cette motion d'ordre.

Votation.

La motion d'ordre de M. Speiser est adoptée par 56 voix contre 46.

La séance est levée au milieu d'une grande agitation.

Berne, 18 décembre.

Conseil des Etats. *(Présidence de M. Jordan-Martin, président.)*

Le Conseil des Etats a commencé ce matin la discussion des articles de la loi sur la comptabilité des chemins de fer. Il a adopté les 9 premiers articles selon le projet de la Commission.

Un amendement de MM. **Schaller** et *Richard* à l'article 9 est repoussé par 25 voix contre 10.

L'assemblée tiendra une séance de relevée à 3 heures.

Berne, 18 décembre.

☞ Par décision du Conseil fédéral de ce jour, le major Gertsch est révoqué comme instructeur du Gothard.

Session des Chambres fédérales

(De notre correspondant spécial.)

Berne, 17 décembre.

Le rachat des chemins de fer au Conseil des Etats. — Discours de M. Richard.

Pendant que le Conseil national mène à terme la discussion du nouveau code disciplinaire de l'armée suisse, le Conseil des Etats a voté l'entrée en matière sur la nouvelle loi Zemp réglant la comptabilité des chemins de fer.

C'est toujours un spectacle suggestif que celui de cette assemblée qui porte sur son front une sorte de majesté historique. La faible limite qui sépare les divers groupes politiques au Conseil des Etats oblige ses membres à être constamment présents, car ils voient suspendue sur leur tête, comme une épée de Damoclès, la menace perpétuelle d'un vote de surprise. Il suffit de l'absence temporaire d'un membre pour faire pencher la balance de la majorité.

Aussi, les 44 fauteuils inamovibles de l'assemblée sont-ils presque toujours occupés. L'aspect de la salle est surtout impressionnant lorsque le Conseil des Etats est le premier à aborder un grand projet, au lieu de recueillir, comme cela lui arrive souvent malgré lui, les résidus du Conseil national.

Le discours de M. Richard a été l'événement de la journée, ainsi que celui de M. Zemp que l'on attendait avec une curiosité bien naturelle.

Comme cette question de la comptabilité des chemins de fer est en elle-même une matière aride et peu accessible aux enthousiasmes de la foule, je crois devoir vous donner, en guise d'entrée en matière, le discours si populaire du député genevois. C'est un exposé qui me paraît de nature à faire connaître au long et au large la portée du nouveau projet de loi, considéré par tout le monde comme une étape sérieuse vers la nationalisation des chemins de fer.

Vous remarquerez que M. Richard a pris un ton très énergique. Son discours s'adresse plus au peuple qu'au Parlement. Il aura de l'écho dans la Suisse romande.

En voici l'analyse complète d'après mes notes :

M. **Richard** (Genève). — Le projet de loi qui nous est soumis porte la date du 17 novembre. Nous n'avons reçu le message français que le 21 novembre. La Commission s'est réunie, peu après, à Berne, pour entreprendre l'œuvre de ses délibérations. Mais nous n'avions à notre disposition aucune espèce de dossier. Nous n'avions, pour nous orienter, aucuns renseignements spéciaux ni techniques Et cependant, nous devions terminer cette discussion en quelques jours. A chaque article surgissaient des difficultés. Pouvions-nous engager notre responsabilité par un examen superficiel? Nous n'avions, du reste, pas encore reçu le mémoire des Compagnies de chemin de fer.

Nous nous sommes réunis une seconde fois au commencement de cette session. Les difficultés se sont renouvelées. Mais, sur des instances très vives de la part du Conseil fédéral, nous avons dû aller de l'avant. En ce moment, le Conseil fédéral n'a pas encore répondu au mémoire des Compagnies de chemin de fer.

Voilà l'historique de la procédure dans cette question. En quelques mois, une loi qui touche aux plus graves intérêts du pays a été bâclée. Est-ce un tour de force? Est-ce un miracle? Je crois qu'on trouvera difficilement en Europe un parlement aussi docile.

Cependant, je reconnais que le travail de la Commission a abouti à quelques améliorations importantes. Je reconnais aussi que tous les membres de cette Commission sont animés d'un égal désir d'arriver à une entente commune. De son côté, le chef du Département des postes et chemins de fer a cherché avec nous, en toute loyauté, les améliorations à introduire au projet.

Nous ne sommes pas moins en présence d'une loi imparfaite. Nous sommes impuissants à tirer des conclusions juridiques de prémisses erronées.

Se trouvera-t-il quelqu'un pour écrire l'histoire des chemins de fer suisses? L'historien documenté qui pourrait s'orienter au milieu de tant de rapports, de mémoires et de messages, arriverait au sommaire que voici : lorsque l'admirable invention de Stephenson révolutionna notre outillage en matière de transports, à ce moment les pouvoirs publics de la Confédération témoignèrent la plus grande méfiance; ils n'avaient pas foi en l'avenir de cette merveilleuse invention. Et comme il y avait trop de risques financiers à courir, ils laissèrent la responsabilité de ces entreprises à l'initiative privée. C'est donc la petite épargne suisse qui a créé le réseau de nos chemins de fer.

Inutile de rappeler les crises du début. Tant que l'ère des difficultés dura, aucune main secourable ne fut tendue à l'initiative privée. Mais lorsque l'aurore commença à poindre et que l'on eut des raisons d'espérer que les années grasses allaient succéder aux années maigres, alors l'attitude des pouvoirs publics fédéraux changea. Les hommes qui avaient résisté aux heures critiques entendirent subitement parler d'une prise de possession des chemins de fer par la Confédération. Nous avons entendu des voix éloquentes confondre dans une même réprobation ceux qui avaient créé les chemins de fer et les infâmes agioteurs qui sont venus ensuite spéculer sur l'épargne suisse.

C'est une triste histoire. On semble avoir oublié les origines de nos chemins de fer. Du reste, l'agitation pour le rachat s'exerce beaucoup plus aux Chambres et dans la presse que dans le peuple. Il y a des gens qui croient être les avant-coureurs de l'opinion publique. Ce sont eux qui, depuis quinze ans, ont lancé l'idée du rachat des chemins de fer, bien avant que les populations aient songé à s'en préoccuper.

En 1883, le Conseil fédéral et les Chambres ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de racheter les chemins de fer, parce que le prix en était trop élevé. Vous n'avez, pour vous en convaincre, qu'à parcourir le volume des rapports et des messages. Il fallait, disait-on, trouver d'autres bases que celles dictées par les concessions. De là toute la politique ferrugineuse qui prévaut depuis cette époque et qui s'est poursuivie avec des aspects assez compliqués.

Le premier contact financier que cette politique ait eue avec le peuple a abouti, en 1891, à l'effondrement du projet des Chambres. Le rejet du rachat du Central porte avec lui ses enseignements. Pour la première fois, on propose d'acheter un chemin de fer, et le peuple refuse. La ténacité est une qualité du peuple suisse. C'est quelquefois une vertu. Il existe une autre ténacité, à laquelle nous devons la résurrection, sous une autre forme, de la question des allumettes. Grâce à cette ténacité, on est parvenu quelquefois à faire passer des lois en profitant de la lassitude du peuple.

C'est dans ce même esprit que, au lendemain de l'échec du Central, certains hommes se sont emparés de la devise française : Le roi est mort, vive le roi! Ils se sont dit : Le rachat est enterré, ressuscitons-le. Toutefois, ils ont cru prudent de ne point reprendre leur œuvre sous la forme qui avait déplu à leurs concitoyens. Ils ont laissé de côté l'achat des actions pour mettre en mouvement l'appareil juridique. Ils ont pensé que par des remaniements législatifs ils arriveraient plus facilement au terme suprême de leurs espérances. Alors on s'est préoccupé de rechercher, dans ces préparatifs légaux, le moyen de diminuer l'importance pécuniaire du rachat.

Telle est l'origine du projet qui est aujourd'hui l'objet de nos délibérations.

Si j'examine le message du Conseil fédéral, je dois exprimer d'abord le regret que le ton de ce document contraste avec le langage modéré, quoique ferme, du mémoire des Compagnies de chemin de fer. L'impression que produit la lecture du message, c'est que les Compagnies de chemin de fer sont actuellement entre les mains de gens incapables, pour ne pas dire malhonnêtes.

D'après le message, la loi nouvelle a trois buts :

1° Elle tend à contraindre les administrations de chemin de fer à établir une comptabilité distincte pour chaque ligne de leur réseau. En effet, certaines Compagnies sont au bénéfice de plusieurs concessions obtenues à des époques différentes. Ainsi le Nord-Est aurait à tenir 15 ou 20 comptabilités spéciales. C'est une règle un peu nouvelle dans la jurisprudence fédérale. Autrefois, le Jura-Simplon était divisé en deux réseaux indépendants. Or, le Département des chemins de fer a exigé qu'on ne fît pas de distinction entre les divers réseaux dans la tenue de la comptabilité! Plus tard, vous avez consacré cette règle de l'unité de la comptabilité en approuvant la fusion. J'ai donc le droit de dire que nous sommes aujourd'hui en présence d'une doctrine nouvelle, condamnée naguère par le Département des chemins de fer. Où est l'utilité de cette nouvelle exigence? Pourquoi ce surcroît de besogne? Lorsque vous rachèterez le Nord-Est, le prendrez-vous par pièces et morceaux? Non, vous le prendrez en bloc. Par conséquent c'est un travail superflu, coûteux, que vous imposez aux Compagnies.

2° Le projet permet de trancher, selon un mode faisant règle pour le rachat, toutes les contestations existantes et celles qui pourraient encore surgir. A ces fins, il oblige les entreprises de chemins de fer à établir, outre les comptes et bilans que toutes les autres Sociétés anonymes doivent tenir sur l'ensemble de leur entreprise, des justifications spéciales du produit net et des dépenses du premier établissement.

C'est parfait. Mais ces comptes existent déjà!

A l'heure qu'il est, l'administration fédérale possède le droit d'ingérence complète ; elle contrôle les comptes, et croyez bien qu'elle fait un large usage de cette compétence. Elle exerce si bien son droit de surveillance qu'elle applique une sanction. Le Conseil fédéral a refusé d'approuver les comptes annuels d'une Compagnie lorsqu'ils n'étaient pas accompagnés des pièces justificatives.

3° Le projet a pour but les lacunes de la législation en vigueur.

C'est un peu vague. On fait une déclaration de principe qui exigerait un peu de précision. Dans ces termes, elle reste énigmatique.

La nouvelle loi, nous dit M. Von Arx, est faite dans l'intérêt des Compagnies elles-mêmes. C'est singulier que les Compagnies résistent ; il est difficile, paraît-il, de faire le bonheur des gens malgré eux.

Pourquoi imposer aux Compagnies une autre mode d'administration ? Les réseaux actuels sont en bon état, grâce précisément à la bonne administration des Compagnies. Il est injuste de dire qu'elles ont laissé péricliter entre leurs mains la fortune nationale. Depuis douze ans, vous avez approuvé les comptes des Compagnies ; ne venez donc pas dire qu'il est urgent de leur porter secours pour rétablir dans leur intérieur une bonne administration et une saine gestion financière.

Du reste, ces prescriptions sont inutiles. Les bases de la comptabilité des chemins de fer ont été posées en 1883. Le message du Conseil fédéral à cette époque a établi trois ou quatre principes généraux. (L'orateur cite les passages y relatifs.) Ce sont des règles suffisantes pour armer la Confédération contre les erreurs qui pourraient se glisser dans l'administration des chemins de fer. La loi de 1883 répond à tout. Les Compagnies fournissent chaque année un cahier volumineux indiquant toutes les dépenses que doit faire le chemin de fer, et à son tour le Département des chemins de fer statue. Cette autorité a donc en sa possession, depuis longtemps, les comptes et les renseignements nécessaires sur la valeur des lignes en cas de rachat.

La loi de 1883 a engendré une jurisprudence fédérale qui fait règle aujourd'hui. De nombreux arrêts ont été rendus qui ont tranché définitivement les principes applicables. Si vous changez la loi, toute cette jurisprudence devient inutile.

Non, Messieurs, le but de la loi nouvelle ne réside pas dans les considérations émises par le message ; il ne s'agit pas de doter les Compagnies d'une meilleure gestion financière. Son seul objectif, c'est la préparation du rachat. C'est l'idée du rachat qui a inspiré cette loi. Nous sommes arrivés à une première étape de la nationalisation. Une première tranchée est pratiquée pour donner l'assaut aux Compagnies de chemins de fer. Le projet est une première parallèle d'approche pour forcer l'acceptation du rachat dans les conditions les plus économiques, les plus favorables à la Confédération.

C'est une mauvaise méthode. Si nous voulons le rachat, n'y allons pas par fragments ; examinons-le dans son ensemble. Pour entreprendre cette opération, la plus colossale peut-être que nous ayons vue, il faudra trois choses ; 1° Une loi constitutionnelle, car la Constitution actuelle ne vous donne ici aucune compétence ; 2° Un plan financier, indiquant les moyens de procurer les ressources nécessaires pour faire face au rachat ; 3° Une loi sur l'exploitation. Impossible, en effet, de présenter la question du rachat devant le peuple, sans lui faire savoir comment il sera servi, comment les citoyens suisses seront traités quand les chemins de fer seront entre les mains de la Confédération.

Avons-nous consulté l'expérience des autres pays ? Si nous voyons, par exemple, ce qui se passe en Autriche, nous constatons que cet Etat est en train de dévorer son second milliard, en suite des pertes résultant de l'exploitation des chemins de fer.

Le commerce trouvera-t-il avantage à l'exploitation des chemins de fer par l'Etat ? Les tarifs seront-ils abaissés ? Aujourd'hui, les Compagnies ont intérêt à ménager leurs clients. Elles cherchent à attirer les marchandises sur leurs lignes, et pour cela, elles font des concessions sur leurs tarifs. Est-ce que l'Etat aura le même intérêt lorsqu'il administrera lui-même tout le réseau suisse ?

Autre considération. Actuellement, les réclamations des particuliers sont écoutées. Les tribunaux ne sont pas enclins à donner raison aux Compagnies. Mais le jour où les particuliers plaideront contre la Confédération, contre le pouvoir le plus puissant du pays, leur situation sera bien amoindrie.

Et le contrôle ? Il est exercé actuellement par l'autorité fédérale ? Qui s'en chargera plus tard, lorsque la Confédération elle-même sera à la tête des chemins de fer ? Qui est-ce qui gardera les gardiens ? Il ne faut pas se le dissimuler. Quand les chemins de fer seront exploités par l'Etat, nous verrons s'introduire un fonctionnarisme qui n'aura plus le même intérêt, plus la même conception de ses devoirs.

On ne saurait donc entreprendre le rachat sans être au clair sur toutes ces questions.

Il y aurait trois moyens, à mon avis, qui pourraient conduire au but : 1° Le moyen amiable, l'entente entre la Confédération et les Compagnies. Ce serait un moyen basé sur l'équité ; il serait bien vu de nos populations. On n'a rien fait dans cette voie. 2° Le rachat basé sur les prix fixés par les concessions. C'est le moyen juridique par excellence, le moyen légal ; on n'y a pas songé ; 3° L'expropriation judiciaire. C'est un moyen dur, excessif, mais légal.

On a imaginé autre chose. On s'est avisé d'exproprier avec pression, sans l'intervention de la justice, d'après le principe : *Quia nominor leo*. Je suis le maître, cela suffit. On nous présente la nouvelle loi en s'inspirant de la souveraineté absolue de l'Etat. Ce que l'on veut, c'est diminuer chaque année l'unité de rendement, afin que la valeur des lignes représentant ce rendement multiplié par 25 en soit d'autant réduite. C'est plus ingénieux, plus habile. Celui qui a découvert cette combinaison mérite une récompense. Un particulier raisonnerait autrement ; il tiendrait compte des services rendus, de la plus value des terres et du commerce dans le voisinage des lignes. La Confédération, elle, n'y songe pas. Les particuliers sont plus soucieux de leur réputation. Ils n'agiraient jamais comme l'Etat, sans aviser ceux qu'il veut exproprier. Que voulez-vous ? J'en fais l'humble aveu ; cette procédure me paraît blesser les sentiments de justice innés dans le cœur de chacun de nous.

On a dit que Genève, dans son opposition, se séparait de la Suisse. Genève n'est pas suisse ! Quelle injuste accusation ! Soyez sûrs que nous sommes de bons confédérés ; non seulement nous n'excédons pas notre droit, mais encore nous pensons travailler à la prospérité commune et au bon renom de notre pays, en défendant des principes qui nous font respecter au dehors.

Genève n'est pas suisse ! Mais qu'on nous permette donc de tenir compte de notre passé, de jouir de nos institutions libérales, d'éviter les fautes nombreuses commises par la Confédération dans l'histoire des chemins de fer de notre pays. Plusieurs tentatives fédérales ont échoué misérablement parce qu'on a voulu sortir de la ligne droite et se soustraire au respect des concessions.

Rappelez-vous la proposition de notre concitoyen M. Chenevière, en 1883. Il offrait d'acheter les actions du Central à 550 fr Cette proposition échoua à 8 voix de majorité. On espérait que la loi sur la comptabilité des chemins aurait pour effet de faire baisser ces titres. Huit ans après, on nous proposait d'acheter les actions de cette même ligne à raison de 1,000 fr. l'une ! Que s'est-il passé ? Le peuple a rejeté ce projet d'achat, et il a bien fait. Calculez, en effet, la perte qu'aurait subie la Confédération. Elle aurait payé annuellement une rente de 30 fr. par action. Or, le dividende distribué par le Central, ces dernières années, a été de 24 fr. 30 en moyenne. Si donc on avait suivi, en 1891, les indications de la Confédération, elle aurait perdu un capital de 235 fr. par action, soit 5 fr. 70 de rente. En 1883, nous avons manqué une bonne affaire, croyant en faire une meilleure. En 1891, on nous en proposait une détestable. Voilà le résultat de la première opération financière de la Confédération dans les chemins de fer.

La même chose s'est passée au Nord-Est. M. Fierz-Landis proposait de vendre les actions de cette ligne moyennant une rente de 17 f. 50 par action. Cette combinaison n'a point abouti. La Confédération hésita, puis finit par refuser, suivant de sages conseils. Or, depuis 1889, chaque action du Nord-Est reçoit un dividende qui oscille entre 25 et 30 fr. L'action est cotée à 650 fr.

Pour le Jura-Simplon, les résultats ont été tout aussi malencontreux. La Confédération, en 1890, a acheté 77,000 actions de cette Compagnie à 500 fr. Elle paye 20 fr. de rente à ses prêteurs. Résultat : elle a perdu en 4 ans 1 ½ million. N'est-ce pas instructif ?

Il est évident que l'erreur de ceux qui conçoivent ces projets provient de ce qu'ils ne font pas appel aux lumières et à l'expérience des hommes d'affaires. La répulsion qu'ils éprouvent pour les financiers les conduit à ces mécomptes. Voilà ce que c'est que de vouloir tout trancher à coup de théorèmes !

Je ne parlerai pas des causes de l'invasion de la spéculation étrangère ; cela m'entraînerait trop loin.

Avant de terminer, permettez-moi d'examiner les conséquences du dépôt de ce nouveau projet. Je laisse de côté, par esprit de patriotisme, les menaces venues de l'étranger, me bornant à faire remarquer que les Etats subventionnants du Gothard ont intérêt à savoir comment on établira le produit net de cette ligne, puisqu'ils ont le droit, en vertu des conventions, de toucher le surplus du bénéfice après la distribution du dividende du 7 %. Si vous chargez le compte d'amortissement de dépenses qui devraient aller au compte de construction, vous compromettez votre situation vis-à-vis des Etats subventionnants.

Je sais bien qu'il est de mode de crier sus aux actionnaires, haro sur le baudet ! L'actionnaire doit porter tout le fardeau des péchés d'Israël. Est-ce que, en Suisse, nous avons intérêt à tolérer un pareil langage ? Doit-on susciter ces envies ? Notre population dans son ensemble gagne laborieusement sa vie de chaque jour. Voulez-vous l'empêcher de placer sa petite épargne ?

Il y a différentes manières de placer les fonds. L'agriculteur se sert de son épargne pour agrandir son lot de terre, l'industriel pour perfectionner son outillage. Pourquoi le financier ne placerait-il pas son épargne sur les valeurs en cours, sur les titres de l'Etat et les actions de chemin de fer ? Vous voudriez donc introduire des différences entre ces formes multiples de la propriété ?

Redoutez les conséquences de cette manière d'agir. Si vous vous accoutumez à laisser attaquer les petits actionnaires, les autres formes de la propriété seront à leur tour menacées ; il y a une solidarité étroite entre les divers intérêts économiques.

J'ai encore un reproche très sérieux à faire à ce projet, c'est d'arrêter l'achèvement du réseau suisse. Nous avons encore 80 lignes à construire. Il en est une surtout à laquelle nous songeons tous, la grande voie internationale du Simplon, qui donnera à notre commerce et à notre trafic un essor nouveau vers le Midi. Que d'efforts n'ont pas été tentés pour faire aboutir cette entreprise ! Au moment où nous touchons au port, on vient nous présenter un projet qui jette l'inquiétude et le trouble dans le monde des affaires et qui éloignera ceux à qui nous allons faire appel. (L'orateur lit ici l'article connu des *Débats* de Paris.)

Si l'on veut sérieusement le percement du Simplon, il faut ménager le crédit des Compagnies qui entreprendront cette œuvre. Il faut permettre au Jura-Simplon de s'adresser à la finance, sinon vous ne trouverez pas le capital nécessaire, ou vous ne le trouverez qu'à des conditions onéreuses ; on souscrira des obligations, au lieu d'actions qui suivent la fortune commune de l'entreprise.

Vous arrêtez, en outre, avec ces projets, le perfectionnement des lignes existantes Comment faire des travaux d'amélioration lorsque les Compagnies sauront que ces améliorations ne figurent pas dans le compte de construction ? Il est vrai que, sur ce point, la Commission fait des réserves importantes.

Je toucherai en passant le côté moral et politique du projet. Il vive à la destruction des initiatives privées ; il est, par conséquent, attentatoire à la prospérité nationale. Comment prendre une initiative quand on sera sans cesse sous la menace des pouvoirs fédéraux ? Qui donc voudra entreprendre des œuvres d'utilité publique quand il faudra compter avec les exigences étroites de l'autorité supérieure ? Comment traiter en toute confiance avec la Confédération si l'on peut prévoir que ce pouvoir politique invoquera le droit supérieur de sa souveraineté pour déchirer les contrats ? Vous répandez partout l'insécurité et le trouble

Et le côté politique ? Est-ce de bonne politique de présenter cette nouvelle loi après des manifestations populaires suffisamment claires et précises ? Le peuple est las de toute cette fabrique législative. Voyez le tableau de nos votations populaires ; c'est un nécrologue ; c'est un cimetière (rires). Il montre un désaccord profond entre le peuple et ses mandataires.

Bornons-nous aux lois qui sont le fruit d'un consentement unanime, au lieu de former des majorités parlementaires qui deviennent des minorités devant le peuple.

Deux choses répugnent principalement au peuple suisse : le socialisme doctrinaire et le développement outré de la centralisation, pour laquelle il a une répugnance invincible.

Nous comprenons que les socialistes applaudissent à tous ces projets centralisateurs ; la Confédération fait leur besogne. Mais la généralité du peuple redoute l'augmentation des compétences fédérales, qui entraînent un accroissement du personnel bureaucratique. On commence à parler avec impatience du nombre toujours plus grand des fonctionnaires fédéraux. On crée un pouvoir autoritaire qu'il serait temps de ramener à de plus justes proportions.

L'orateur genevois termine par les conclusions que je vous ai télégraphiées.

M. *Zemp* lui répond sur divers points. Je vous donnerai ce discours dans ma prochaine correspondance, afin de ne pas dépasser les bornes raisonnables de celle-ci.

CONFÉDÉRATION

Ce que coûteront les assurances. — Nous avons déjà annoncé que M. Forrer, conseiller national, parlant à la fête de décembre du parti démocratique à Zurich, a prononcé un long discours sur le projet d'assurance contre la maladie et les accidents, dont il est l'auteur. Nous revenons sur ce discours à cause des renseignements financiers qu'il contient.

L'orateur a déclaré que le projet d'assurance des troupes au service est si avancé qu'il pourra être soumis à la votation populaire avec les deux autres projets. L'ensemble des frais pour l'assurance contre la maladie s'élèvera annuellement à 15,530,000 francs, pour l'assurance contre les accidents à 9,730,000 francs, soit un total de 25,260,000 francs.

Les patrons auraient à fournir, sur ce chiffre, 13,092,000 francs, les ouvriers, 6,545,000 fr. et la Confédération 5,623,000 francs. La subvention fédérale pour les deux assurances s'élèverait à 7,330,000 fr. par année.

NOUVELLES DES CANTONS

Nouvelle ecclésiastique. — On écrit de Versoix au *Courrier de la Côte* :

« Sur les instances réitérées des autorités et des habitants de la commune de Collex-Bossy, Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève, après entente avec le Conseil d'Etat du canton de Vaud, a donné son assentiment au retrait du décret de nomination de M. l'abbé Chauffat au poste de desservant de la paroisse catholique de Morges.

M. l'abbé Chauffat continuera donc d'exercer les fonctions pastorales à Collex-Bossy, à la grande satisfaction de ses paroissiens. »

Vélocipédisme tessinois. *(Corresp.)* — L'Union vélocipédique tessinoise, dont les bases avaient été jetées lors de la fête d'inauguration du drapeau de la section de Locarno, au mois de septembre dernier, vient d'être constituée définitivement. Dimanche dernier les délégués des trois Clubs, de Lugano, Locarno et Bellinzone, se sont réunis dans cette dernière ville pour l'élaboration du projet de statuts et la fixation de l'assemblée plénière des trois Sociétés, qui aura lieu le 12 janvier prochain, à Lugano.

De la sorte, les trois villes sœurs auront contribué à la réalisation, en deçà du Gothard, de l'un des progrès... les plus à la mode.

Malheureusement pour les partisans de la pédale humanitaire, on voit poindre à l'horizon un météore menaçant, l'impôt sur les vélos, prôné par M. le député Gallacchi, qui trouve que l'Etat doit, pour remplir ses caisses et équilibrer le budget, frapper les objets de luxe.

Donc, quoique l'honorable député radical de Breno soit un ultra progressiste, il est douteux qu'on l'invite à la fête et au banquet du 12 janvier. Quoi ! entraver par des mesures fiscales la marche triomphante de la pédale humanitaire !

Le budget de Montreux. — Le projet de budget pour 1896 de la commune du Châtelard Montreux se résume ainsi : dépenses 797,639 fr., recettes 743,431 fr. Déficit 54,208 francs. Le déficit provient en grande partie de travaux et dépenses extraordinaires : les constructions et reconstructions figurent au budget pour 568,465 fr., dont 260,000 fr. pour le nouveau collège.

Le budget de l'administration du cercle de Montreux prévoit en dépenses 77,030 fr., en recettes 29,300 fr. et un versement des communes de 47,730 fr.

L'assemblée des cafetiers de la ville de Bâle a décidé de demander la suppression du monopole cantonal des alcools. Cette décision est une sorte de protestation contre l'attitude du gouvernement vis-à-vis d'une pétition des aubergistes qui demandaient, l'an dernier, la revision de la loi sur le commerce des boissons.

LETTRE DE ROME

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Rome, 15 décembre.

La situation de l'Italie en Afrique.

Au moment où je vous écris, la Chambre des députés a ouvert la discussion sur les affaires d'Afrique. M. Cavallotti a prononcé hier un discours écrasant contre le ministère, mais surtout contre le ministre des affaires étrangères, le baron Blanc, que l'on juge maintenant comme perdu, de même que le ministre de grâce et justice et celui de la guerre. On dit partout que l'on pourrait employer pour l'Afrique les 30 millions qui dorment dans les caisses du *Consorzio nazionale*, que le roi donnera 8 millions pour les dépenses de la guerre, et qu'avec le prochain envoi de troupes partira un prince de la Maison royale et peut-être le prince héréditaire. Tous ces bruits devraient se réaliser si, dans les classes dirigeantes de l'Italie, il y avait un peu de cœur ; mais, hélas ! personne ne peut se faire des illusions à cet égard.

D'après les plus récentes nouvelles, le nombre des Choans serait de 100,000, les renforts ne pourraient pas arriver à temps pour sauver même Massaouah, et c'est pour la défendre que le général Arimondi a été envoyé à Asmara. Néanmoins, tout espoir n'est pas perdu que le général Baratieri parvienne à défendre la colonie erythréenne et à sauver ses frontières jusqu'à ce que lui arrivent d'Italie les premiers renforts ; ceux-ci sont, pour le moment, de 9,000 hommes de toutes les armes et de 4 batteries, outre quelques navires de guerre pour défendre Massaouah.

Au ministère de la guerre, on a ouvert une enquête contre les généraux Baratieri et Arimondi. On croit que l'on enlèvera le commandement suprême de l'armée au général Baratieri, et que le général Arimondi sera rappelé.

Qu'est-il arrivé ? Maintenant toute l'Europe le sait : nous avons eu un désastre, une catastrophe militaire et morale, et personne ne peut encore apprécier les conséquences qui en résulteront.

Depuis cinq ou six semaines, les journaux anglais et français disaient que Ménélik, tant caressé, tant prôné et enfin couronné par nous, préparait une armée énorme de soldats bien armés avec des fusils se chargeant par la culasse et conduite par des officiers européens. On a su qu'il y avait des officiers russes et des officiers français à la bataille d'Amba Alagi. A côté du ras Makonnen se trouvait un major russe ; les Choans étaient pourvus de fusils Wetterli et Remington, et ils visaient correctement avec la mire comme les fantassins des armées européennes.

Déjà le 5 décembre, de Makallé, le correspondant du *Corriere della Sera* télégraphiait qu'une armée d'au moins 15,000 Choans était en vue d'Amba Alagi, et que cette position n'était gardée que par 2,500 soldats pourvus de 4 canons et commandés par le major Toselli. Et néanmoins, le général Arimondi, qui avait la responsabilité politique et militaire du Tigré, se tenait tranquille à Makallé, et le gouverneur et commandant en chef Baratieri se tenait non moins tranquille à Massaouah, continuant à refuser des renforts. C'est à peine si, depuis peu de jours, il avait rappelé sous les armes les milices de la colonie, licenciées par lui aussitôt après son arrivée à Massaouah revenant d'Italie.

Maintenant faisons un peu d'histoire rétrospective.

Sous date du 8 courant, précisément au moment où se produisait le désastre d'Amba-

Alagi, je vous écrivais ce qui suit : « Des nouvelles contradictoires arrivent de l'Afrique italienne. D'aucuns disent que Ménélik a demandé la paix à l'Italie, et que le général Baratieri s'est rendu sur les frontières du Choa pour traiter avec les délégués du Négus. D'autres, au contraire, affirment que *les guerriers du Choa s'avancent avec des forces imposantes pour nous attaquer*, et que le gouverneur de l'Erythrée s'est rendu à la frontière pour tenir tête à l'armée de Ménélik. On ne sait pas à quoi s'en tenir ni à qui croire. »

Comme vous le voyez, au milieu du lyrisme des journaux officieux, j'avais des pressentiments malheureusement trop fondés. On n'a pas été soldat soi même pour ne pas deviner certaines choses.

Je me souviens de vous avoir écrit que le vrai sauveur de la colonie de l'Erythrée, l'année dernière, avait été le jeune major Toselli, et j'ajoutais que cet officier avait été le héros de Halai et de Contit ; j'exprimais le regret qu'il n'eût pas été promu lieutenant-colonel pour faits de guerre.

Lorsque, il y a de cela quelques mois, le général Baratieri revint en Italie et reçut les ovations triomphales de la Chambre et du pays, je pensais en tremblant à l'avenir, parce que les nouvelles d'Afrique étaient tout autre chose que rassurantes. Lorsque, il y a deux ou trois mois, se produisit le combat de Debra contre une colonne de Choans, combat qui se termina sans aucun résultat, j'eus le pressentiment que nos ennemis nous avaient attirés dans le Tigré pour nous y écraser.

Or, on n'a pas tenu compte de ces avertissements, et le 8 de ce mois, une masse de 20,000 à 25,000 hommes a fait irruption sur les troupes du major Toselli, et il s'en est suivi l'hécatombe que chacun connaît. Toselli est tombé avec tous ses officiers moins trois, avec tous ses soldats moins 300 sur 2,500, après avoir jeté dans un précipice les canons, les mulets et les munitions. Et le général Arimondi, qui avait excité le major Toselli à tenir jusqu'au bout, parce qu'il allait accourir à son secours, ne se préoccupe que trop tard de tenir sa promesse, et n'arrive que pour recueillir les rares survivants et livrer un engagement de retraite, où il a si mal réussi qu'il a été obligé de fuir en arrière à la distance de plus de 100 kilomètres. Tout cela semble une invention et c'est pourtant de l'histoire. Bien plus, si la nuit *n'était pas survenue, si le bataillon Amelio* n'était pas arrivé, si l'artillerie n'était pas parvenue à ouvrir une brèche, la colonne Arimondi, déjà presque cernée, aurait été massacrée. Les Choans étaient déjà à 100 mètres de la colonne italienne.

Aujourd'hui les choses en sont à ce point, le général Arimondi a dû se rendre en toute hâte à Asmara pour défendre l'une des routes qui conduisent à Massaouah. A Makallé ne se trouve qu'un petit détachement de quatre compagnies avec quatre canons, commandées par le major Galliano, lequel n'a déjà plus ses communications assurées avec Adigrat, où sont les fortifications et le gros des troupes du général Baratieri. Et aujourd'hui, sept jours après la catastrophe, pas un soldat n'est encore parti d'Italie, et un seul navire, de l'escadre de la mer Egée, est en route pour la mer Rouge. Ces choses semblent incroyables, mais elles ne sont que trop vraies.

Pendant ce temps, Adouah, une des cités saintes du Tigré, que nous avons occupée trois fois avec une pompe théâtrale, a dû être abandonnée par nous, et les généraux Baratieri et Arimondi se trouvent échelonnés à de grandes distances, pour tenir l'ennemi en respect, avec à peine 12,000 hommes.

Il n'y a, pour le moment, rien de menaçant du côté de Kassala ; mais les derviches tiennent de fréquentes réunions dans l'Atbara. Que Dieu nous vienne en aide !

— Jeudi, dans la basilique des Douze-Apôtres, érigée par Constantin le Grand, un service funèbre sera célébré pour les morts de la guerre d'Afrique. Cette cérémonie est due à l'initiative de M. Henri Filiziani, directeur et propriétaire de la *Vera Roma*, avec permission des autorités ecclésiastiques compétentes. Ce sera, très certainement, un spectacle imposant de religion et de patriotisme, car tout le monde s'y pressera sans distinction de parti politique.

UNE PENSÉE PAR JOUR

Qui que nous soyons, nous devons étudier attentivement les desseins de Dieu sur nous ; nous devons religieusement chercher à savoir ce que Dieu demande que nous fassions ici-bas, la place qu'il veut que nous occupions en ce monde : à quoi il nous destine, à quoi il nous appelle, en un mot.

Mgr DUPANLOUP.

Les changements d'adresse, pour être pris en considération, devront être accompagnés d'un timbre de 20 centimes.

FRIBOURG

Un aveu. — On a vu hier, d'après le *Journal de Fribourg*, les dispositions de M. l'avocat Bielmann à l'égard des « progrès du cléricalisme » dans notre ville. Aujourd'hui la *Gruyère* nous apprend que, pour réaliser son programme, le même M. Bielmann fait fond sur l'**opposition conservatrice-catholique.**

Qu'on se le dise.

C'est demain, jeudi, 19 décembre, qu'aura lieu sous le contrôle habituel le 4e tirage de la Loterie de Fribourg en faveur de l'Université.

On peut encore se procurer aujourd'hui, mercredi, des billets dans les différents dépôts de la ville de Fribourg.

Exposition nationale suisse, Genève 1896. — Nous nous permettons de rappeler aux agriculteurs que le *31 décembre prochain* expire le délai d'inscription *dans la section I du groupe 39 (agriculture*, division scientifique), de l'Exposition nationale suisse en 1896.

Le nombre des exposants déjà inscrits *dans cette section est assez important, mais* il pourrait l'être encore davantage, croyons-nous, si l'on considère toutes les forces vives dont notre pays dispose dans ce domaine.

Nous faisons donc un pressant appel à toutes les Sociétés et à toutes les personnes qui s'occupent dans notre canton des questions scientifiques d'agriculture et qui possèdent sur ces sujets des documents intéressants, et nous les engageons vivement à faire profiter le public de leurs travaux en s'inscrivant à cette section.

Nous espérons que chacun se montrera disposé à contribuer ainsi, dans la mesure de ses moyens, à la réussite de cette entreprise nationale et à la prospérité de notre agriculture suisse.

Le commissaire cantonal :
A. BERSET.

N.-B. — Des formulaires d'inscription, des programmes et tous renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au Commissariat sus indiqué.

Conférences agricoles. — *Dimanche 22 décembre* prochain, la Direction de l'Intérieur fera donner à l'auberge du *Mouret*, à 3 heures du soir, par M. Gendre, professeur à Pérolles, une conférence *sur les assolements*.

La Direction de l'Intérieur fera donner *dimanche 22 décembre* par M. Bertschy, vétérinaire, dès la sortie des vêpres, une conférence sur l'hygiène du bétail, à l'auberge de *Vuisternens devant Romont*.

Théâtre. — Nous avons le plaisir d'annoncer aux fidèles habitués des spectacles donnés par la compagnie dramatique de Lausanne, que M. Scheler a décidé de donner, lundi 23 décembre prochain, une représentation composée de deux pièces à succès.

Tout d'abord *L'affaire Mancel*, un acte véritablement plein de vie naturelle et d'observation dramatique de G. Mitchell, jeune auteur de grand talent, qui fit représenter cette pièce avec un succès considérable au Théâtre des Lettres à Paris. La pièce, fort bien jouée par les artistes de M. Scheler, a eu plusieurs représentations à Lausanne, et a été très appréciée.

La troupe comique, qui a remporté dans la *Marraine de Charley* un si beau succès à Fribourg, jouera ensuite une nouveauté : *Feu Toupinel*, comédie en 3 actes, de l'auteur bien connu Alexandre Bisson.

Cette pièce, pleine de gaieté et remplie de situations du plus haut comique, obtiendra, nous en sommes certains, un succès de fou rire.

Très belle salle probablement, et soirée des plus agréables, voilà ce qu'on verra au Théâtre de Fribourg, lundi prochain, pour la dernière soirée de l'année 1895.

(Communiqué.)

Séance ordinaire jeudi 19 décembre, à 8 heures précises du soir, au local ordinaire, Hôtel de l'*Autruche*, 1er étage :

Tractanda :

1° Essais des câbles du pont du Gotteron ; résistance du fer dans les basses températures ;
2° Autres petites communications ;
3° Divers. *(Communiqué.)*

BIBLIOGRAPHIES

Vient de paraître :

L'Almanach catholique de France, 1896. — 17e année. — Edité par la Société de Saint-Augustin, à Bruges et Lille ; en vente à Fribourg, à la librairie de l'Imprimerie catholique. — Grand in-4°, illustré, 1 fr. ; édition de luxe, 3 fr. ; édition de grand luxe, 5 fr.

La Bruyère, pour caractériser d'un mot les écrits de circonstance voués à l'oubli dès qu'a cessé leur actualité, les appelle avec dédain des « Almanachs de l'autre année ». Viennet dit plus généralement, dans une de ses fables :

N'être plus de son temps, c'est comme n'être pas.
Vieux serviteurs, anciens soldats,
Vous êtes de vieux almanachs.

C'est bien absolu. N'en déplaise au moraliste et au poète, je sais un Almanach qu'ils se seraient bien gardés l'un et l'autre de jeter au panier, son année révolue. Cet Almanach, dont la collection, déjà très recherchée, le sera de plus en plus, cet Almanach qu'on revoit, qu'on relit avec charme sans égard à son millésime, c'est le bel in-quarto, qui, pour la dix-septième fois, vient de sortir des presses de la Société de Saint-Augustin, — timbré, sur sa couverture blanche d'un zodiaque aux tons nacrés. Deux choses le sauvent du sort commun : sa perfection littéraire, son cachet artistique. Almanach tout autant qu'un autre, il est par dessus le marché un album, une anthologie.

Ouvrons l'édition de 1896, et donnons un coup d'œil au *Calendrier*, découpé, dirait-on, dans quelque livre d'heures à l'usage de la bonne duchesse Anne de Bretagne. En regard de ses *fraîches enluminures, des vignettes, dont le* dessin est aussi sobre que leur symbolisme est gracieux, s'encadrent d'un texte, signé Montalembert, Falloux, Perreyve, etc., qui, comme la vignette, célèbre un des Saints du mois. Mais hâtons-nous de tourner les pages, elles nous réservent des surprises. Ici, c'est un saisissant portrait du *Tasse* d'après Allori, qui sut faire rayonner, sur les traits angoissés du pauvre fou, le reflet du génie ; là, un *Saint Philippe de Néri*, traité d'après les règles de l'iconographie médiévale, avec un plus grand respect de la ressemblance, laquelle est réelle sans réalisme ; dans les rinceaux du cadre s'enroulent des miniatures où nous voyons agir le Saint. Plus loin *Jeanne d'Arc* déployant sous les voûtes de Reims, le jour du sacre, son glorieux étendard, « qui fut à la peine », et devait être à l'honneur. On ne se lasse pas de la rencontrer, non plus que d'ouïr ses louanges, surtout quand c'est une noble femme qui les chante, une prisonnière de l'Anglais, rendue à la liberté par les victoires de Jeanne. Mais voici, dans une gamme de couleurs plus sonore, une composition délicieuse : par la facture et le souci des détails, elle rappelle les primitifs ; par l'inspiration, le Beato : *Antoine de Padoue* est à genoux devant l'autel de la Madone, le visage irradié par l'extase : l'Enfant Jésus a quitté les genoux de sa divine Mère, et vient se reposer dans les bras de l'humble religieux ; là-bas, la portière se soulève, et le seigneur de Châteauneuf assiste de loin à cette scène, que nous voyons pour ainsi dire, par ses yeux, tant le tableau nous la montre, comme nous la connaissons par son témoignage. Notons encore, dans une galerie assez mélangée de personnages, illustres à différents titres, la grave et sereine figure du capitaine *Wyart, Abbé général des Trappistes*, photographie parlante, ou du moins qui parlerait, si la Règle de l'Ordre ne l'obligeait au silence.

Dans ses 200 pages — 200 ou peu s'en faut — l'Almanach touche à bien des choses, et son éclectisme lui permet de se complaire aux plus diverses. Il est savant avec M. Gagelin, qui nous dit les faits et gestes de notre planète, ses évolutions, ses révolutions et comme quoi nous sommes toujours sur nos pieds, quand nous devrions, semble-t-il, marcher sur la tête ; — savant encore avec M. Witz, le paradoxal avocat de la lune, voire de la lune rousse, pour laquelle il *plaide coupable*, car il paraît qu'elle n'est pas étrangère aux méfaits qu'on lui prête ; — savant toujours, mais artiste déjà, quand il expose et explique la récente découverte de M. Cloquet l'*Olorama*, — une primeur pour ses lecteurs, qui en connaîtront le mécanisme avant que tout le monde ne soit admis à en admirer les prestigieux effets. Touriste, il nous égare à travers la tempête dans les montagnes de l'Auvergne, d'où nous redescendons émus, ravis, à l'égal de notre guide M. Méhier de Mathuisieulx, qui n'a perdu sa route que pour trouver le chemin de Damas. Mélomane, il examine l'action réciproque de la sainteté sur la musique et de la musique sur la sainteté, dans les relations de deux grands hommes Palestrina et le fondateur des Oratoriens. Critique, il dit le pourquoi de la *Jérusalem délivrée*, et c'est un morceau d'une saveur singulière que ce fragment de l'Archevêque de Sorrent. Çà et là il emprunte, à la palette de Jean Casier, des impressions et des croquis ; au clairon d'Amaury de Cazanove, le rappel des morts de Castelfidardo ; à la lyre du Père Delaporte, un franc Noël de France ; à la cornemuse du regretté Gabriel de la Couture, une délicieuse pastorale ; avec Christine de Pisan, il raille les Anglais, « déconfits par une fillette de seize ans » : enfin, sous les doigts d'un vieux capitaine aux gardes de Louis XIII, il fait vibrer la harpe de David pénitent. Catholique, il justifie son nom en tout, partout, mais surtout lorsqu'il montre la toute puissance de la prière, qu'il s'agisse de fournir du gibier au *Chasseur mexicain*, ou bien de rendre à un vaillant officier *Ce qu'il a perdu* : la foi de sa mère. Sur les pas de *Ranoque*, il nous jette dans un drame émouvant, qui s'engage, s'embrouille et se dénoue à l'espagnole : l'auteur, le Père Coloma, y est, à son ordinaire, peintre de mœurs et psychologue incomparable.

Faut-il rappeller encore que l'*Almanach catholique* donne la géographie ecclésiastique de l'univers, partagé en rites, patriarcats, provinces, diocèses, avec les noms des titulaires de chaque siège ; qu'il détaille les attributions des Congrégations romaines, ces ministères de la Papauté pour le gouvernement de l'Eglise, et désigne leurs principaux dignitaires ; qu'il indique, succinctement mais clairement, la constitution politique, le système électoral, les lois militaires de tous les Etats de l'Europe et *du monde ; leur population avec la proportion* des catholiques, leurs effectifs de paix et de guerre, leurs budgets et leurs dettes ; qu'enfin, il contient un memento politique et religieux de l'année précédente. — Ce raccourci de la partie permanente mais annuelle de l'Almanach permet d'apprécier l'intérêt qu'il offre à son apparition, et l'utilité qu'il conserve ; — aussi, avons nous appris sans étonnement que la collection de l'*Almanach catholique* avait été grandement mise à profit, comme *répertoire de documents et table synchronique* de faits, par plus d'un écrivain, dans la préparation d'ouvrages sur les questions actuelles.

H. D.

Pour les Tout Petits, recueil de poésies. Seconde édition. — Genève, Eggimann. Prix : 2 fr. 50.

Chacun se souvient du plaisir unanime avec lequel fut accueillie la première édition de ce charmant volume. C'est qu'il est si bien fait pour ceux auxquels il est dédié, si bien à leur portée, si apte à les intéresser et à élargir leur simple horizon ! Aussi, n'a-t-il pas tardé à être épuisé. Et le voilà qui nous revient, gentiment illustré, avec une petite préface.

La Patrie suisse, journal illustré, paraissant à Genève, tous les quinze jours, alternativement avec le *Papillon*. — Prix : 3 fr. par semestre.

Sommaire du N° 58, du 11 décembre 1895 :

Gravures. — M. Gustave de Beaumont. — Fresques de l'Arsenal à Genève, d'après les cartons : Peuplades primitives. — Epoque romaine. — Arducius de Faucigny. — Guillaume de Marcossey. — Adhémar Fabri. — Mer de brouillards sur la route de Morgins. — Exposition Nationale Suisse : Etat actuel de la Plaine de Plainpalais. — L'entrée principale. — Bâtiment de l'Agriculture. — Bureau central du téléphone à Genève.

Texte. — Contes des Alpes, par L. Courthion. — Nos peintres : M. G. de Beaumont, par E. Kuhne. — Causerie littéraire, par G. Vallette. — Au dessus des brouillards, par G. Pfeiffer. — L'asphyxie par l'acide carbonique, par M. le Dr Eug. Revilliod. — Trois livres nouveaux, par Eugène Pittard — Revue de la quinzaine, — Jeux d'esprit. Un Jubilé par E. K. — Le éléphone. — Variétés, recettes, etc.

Numéro spécimen envoyé gratuitement.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Six mois : 3 fr. — Attinger, frères, éditeurs, Neuchâtel.

Médaille d'honneur de la Société nationale de France d'encouragement au bien.

Sommaire du numéro 49 :

Visages sombres : C. R. C. — Marjorie Daw (suite et fin) : Th. Tharis. — Vies esseulées. I. La petite boscotte : Mme L. Dupont. — A la chasse (suite et fin) : L. Charlier. — Jeux. — Solutions.

Le Musée du Foyer, supplément illustré : Saint-Jean (suite et fin) : H. M. — Le château de la Sarraz : Ernest Monvert.

Couverture : Graphologie. — Boîte aux lettres. — Services des timbres. — Annonces.

Numéros spécimens gratuits et franco sur demande.

M. SOUSSENS, *rédacteur*.

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Madame Clémence HARTMANN

aura lieu le vendredi 20 décembre, à 9 heures, dans l'église du Collège Saint Michel.

R. I. P.

EAU VERTE
DE LA MAIGRAUGE

Très efficace dans les cas d'indigestions, dérangement d'estomac, digestions difficiles, douleurs d'entrailles, malaises divers des organes digestifs et contre les refroidissements et l'influenza. 1913/1012

DÉPOT PRINCIPAL
Chez M. Jean KAESER, à Fribourg.
DÉPOT A BULLE
Chez M. Arthur DESBIOLLES

On demande et offre

des cuisinières, femmes de chambre, sommelières, fillesde ménage sachant cuire, bonnes d'enfants et **garde-malade**, cochers-jardiniers, valets de chambre, ainsi que des vachers, fromagers, charretiers, domestiques de campagne des deux sexes.

Pour Suisse et France

S'adresser à l'**Agence Mœhr-Rideux**, 67, Grand'Rue, et rue des Epouses, 67, **Fribourg** (Suisse).

Joindre 20 cent. timbre-poste pour réponse. H 1 F (27/14)

☞ **L'agence n'a aucune relation avec d'autres bureaux de placements.**

Mises libres

Il sera exposé aux enchères publiques, *lundi 23 décembre* prochain, dès 2 heures après midi, à la *grande salle de l'auberge des Maréchaux, à Fribourg, un excellent domaine* sis à Tinterin, de la contenance d'environ 15 hectares en prés et champs (42 poses), et 36 ares (1 pose) *en forêt, le tout très bien situé à proximité de la route cantonale, avec ferme* et maison d'habitation de construction récente. H3362F (2305)

Pour les renseignements, s'adresser à **M. Schorderet**, notaire, à **Fribourg.**

A VENDRE

une machine à coudre à chaînette, peu usagée. Bonnes conditions. — S'adresser rue du Tir, maison Schallenberger, voiturier, au 2e étage. (2293)

Un bon domestique

pouvant gouverner et traire 10 à 12 vaches, est demandé immédiatement. S'adresser à **M. Longchamp**, *Cheval Blanc*, à **Echallens**, qui renseignera. (2314)

Noël! Nouvel-An!

ARTICLES DE FANTAISIE

SUCHARD

BONBONS au CHOCOLAT

Pralinés, Giandujas

NOISETTES

Belles châtaignes à vendre à 40 cent. les deux litres, magasin d'épicerie, rue de Romont, Hôtel Saint-Maurice.

H3897F (2320)

RHUMS IMPORTÉS

COGNACS (marques en renom)

Spécialité de cognacs d'Algérie

du Vignoble du comte de Richemont et des RR. PP. Trappistes de Staouëli

KIRSCH VIEUX

Madère de l'Ile. Malago Oro

Jean KAESER, à Fribourg

148, rue du Tilleul, 148 2026/1690

Pièces à musique

Anvers : médaille d'argent; Zurich : diplôme Médaille d'or : Nice et Krems 1884

jouant de 4 à 200 airs ; avec ou sans expression ; mandoline, tambour, timbres, castagnettes, voix célestes, jeu de harpe, etc.

Boîtes à musique

jouant 2 à 16 airs; nécessaires, porte cigares, chalets suisses, albums, encriers, boîtes à gants, presse-lettres, vases à fleurs, étuis à cigares, tabatières, *tables à ouvrage, bouteilles*, verres à bière, chaises, etc. Le tout à musique.

Toujours la plus haute nouveauté, spécialement propre pour cadeaux de Noël et Nouvel-An.

J. H. HELLER, BERNE

On n'obtient de mes pièces qu'en s'adressant directement à la maison-fabrique à Berne. Prix courants illustrés franco sur demande.

Echantillons gratis!!! **Toute ménagère** qui aura essayé une seule fois le

CACAO HOLLAND : PUR DE **BENSDORP**

sera convaincue de son excellente qualité

Le véritable **CACAO BENSDORP** universellement réputé

est une boisson **saine, nourrissante, bon marché** et **économique** pour les **enfants, femmes-nourrices, enfants faibles, malades, convalescents et personnes en bonne santé!!!!!!**

En vente dans tous les bons magasins.

ROBES CONFECTIONS

La soussignée avise l'honorable public de la ville et des environs qu'elle vient de s'établir *couturière pour dames*

Rue de Lausanne, N° 60

Diplôme de 1re classe. — Médaille de vermeil Exposition de Fribourg 1892.

(2113) **Constance JOLLIET.**

THÉATRE DE FRIBOURG

6e représentation

donnée par la Compagnie dramatique du **Théâtre de Lausanne.**

Direction Alphonse Scheller.

Lundi 23 décembre 1895

REPRÉSENTATION EXCEPTIONNELLE

L'AFFAIRE MANCEL

Drame en 1 acte de G. Mitchell Théâtre des Lettres (Paris)

FEU TOUPINEL

Comédie-Vaudeville en 3 actes, par Alex. Bisson (Théâtre du Vaudeville).

Prix des Places :

Loges de face, 4 fr. — Loges de côté, 3 fr. — Parquets numérotés, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 50. — Secondes galeries, 1 franc. H3902F (2321)

Location chez Madame Cudré

Cigares extrafins

200 Brésiliens,	m. *Triomphe*	2.—
200 Havane	»	2.90
200 Flora	»	3.—
200 Victoria	»	3.10
200 Schenk	»	3.10
100 Tip-Top		2.50
100 Rosalie, de 7 cent. pièce		2.60
50 Manilla-Sumatra, 10 c. pièce		2.40

Je joins gratuitement à chaque envoi un très beau et magnifique présent.

Garantie : on reprend.

J. Winiger, Boswyl *(Arg.)*

PARAPLUIE-CANNE

PROTECTEUR!

est pratique, élégant et solide ; sert à la fois de canne, de parapluie et d'ombrelle ; il n'y aura donc plus l'inconvénient pour le voyageur d'avoir une canne, un parapluie et une ombrelle en trois objets.

C'est le meilleur système de ce genre!

A demander dans tous les bons magasins de cannes et de parapluies. (1876) H3709Q

Fabricants :

E. Weber & Cie

Riehen, près Bâle

AU NOUVEAU MAGASIN

87, Rue du Pont-Suspendu, 87, Fribouag

l'honorable public de la ville et de la campagne trouvera un choix de chapeaux fins et ordinaires, bonnets, casquettes, gilets de chasse, blouses, écharpes, caleçons et articles en laine, à des prix réels de bon marché.

Epicerie **Mercerie**

Se recommande **V. MAURON**, *négociant.* H3734F (2211/1167)

A nos anciens compagnons d'armes

Tous les militaires ayant fait partie de l'ancien **bataillon fribourgeois 39,** sont informés qu'à l'occasion du **25e anniversaire de l'occupation des frontières en 1870,** un banquet réunira à **l'hôtel du Chamois, à Fribourg,** le **5 janvier 1896,** tous les frères d'armes du dit bataillon 39, qui désirent retremper dans une agape fraternelle les vieux souvenirs de 1870.

Tous les officiers et sous-officiers, ainsi que tous les militaires des autres bataillons et artilleurs qui désirent en faire partie, y sont cordialement invités.

S'inscrire, d'ici au **2 janvier** prochain, auprès de **M. Philippe DUFFEY,** *tenancier de l'Hôtel du Chamois.* H3315F (2282)

VINS DE BORDEAUX

DENEY & BLEYNIE, nég.-propriétaires, 30, rue Lacour

Année 1894 : rouges 1res Côtes et blanc Graves, 0,60 le litre. Ces prix sont par barriques de 225 litres. En demi-barriques 5 fr. en sus par fût. Rendu franco en toute gare suisse. Echantillons 70 c. en timbres-poste suisses. Prix courant, vin vieux gratis. H11159X (2227)

Etrennes : Exceptionnellement jusqu'au 20 janvier, 1/4 barrique Vieux-Médoc 1890, pour 65 fr., franco.

WECK & AEBY, banquiers, FRIBOURG

Nous recevons les dépôts :

pour 5 ans à . . . . . 3 3/4 %
pour 2 ans à . . . . . 3 1/2 %
pour 1 an à . . . . . 3 %
en compte courant à . . . 2 1/2 %

Nous sommes vendeurs :

d'oblig. 4 % *chemin de fer du Sud-Est.*
» 4 % Société financ. Franco-Suisse.
» 4 % Banque des ch. def. orientaux
» 4 % Banque Valeurs de Transport

Nous recevons les dépôts pour compte de la **Banque hypothécaire suisse Soleure :**

pour 5 ans, à 3 3/4 %
pour 1 an, à 3 1/2 %

Nous sommes vendeurs :

à 99 7/8 % d'obligations communales 4 % de la **Banque commerciale hongroise de Pest,** remboursables en 50 1/2 ans, avec une prime de 5 %.

A 99 % d'obligations foncières 4 % de la **même Banque,** remboursables en 50 ans. H 2013 F (1275/665)

Nous tenons des prospectus à la disposition du public.

Installations de presses pour fabrication à la main ou au moteur de briques en ciment et en scories et pour toutes sortes de carrelages, ainsi que de **presses hydrauliques.**

Fonderie, Fabrique de machines et usine de Métal, "Turicum,"

Altstetten — Zurich — Rorschach

BORNER & Cie. (2232)

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES

INDUSTRIEL et d'AMATEURS de tous Systèmes à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour Mécaniciens, Menuisiers, Tourneurs, etc. Amateurs. — **BOITES D'OUTILS**

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c. **A. TIERSOT** Constructeur Brev. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.

Hors Concours, Membre du Jury aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

(2220)